

MAIRIE  
12 avenue du Général de Gaulle  
**VILLEMER**  
77250

Téléphone : 01 64 24 92 99  
Mail : [secretariat.villemer@gmail.com](mailto:secretariat.villemer@gmail.com)

Secrétariat ouvert au public :  
Lundi et Mercredi de 14h à 17h  
Vendredi de 9h à 12h  
1er et 3ème Samedi du mois de 9h à 12h

### Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2023

Le 7 avril 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMER s'est réuni à la mairie suivant convocation du 1<sup>er</sup> avril 2023, de Monsieur Franck BEAUFRETON, Maire.

Etaient présents : Franck BEAUFRETON, Gilles BENEY, Florence BODIN, Freddy BODIN, Xavier HENRY, Daniel HERMANS, Gwladys MARTIN, Franck PETOT, Catherine ROUILLARD ANSELME, Martine SAINTEMARIE, Marc VITRY.

Etaient absents excusés : Éric DESHAYES (pouvoir à Marc VITRY), Geoffrey DESPLATS (pouvoir à Xavier HENRY)

Secrétaire de séance : Martine SAINTEMARIE

#### Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu de la séance du 16 février 2023

#### **Budget Principal**

- a. Approbation du compte de gestion 2022
- b. Approbation du compte administratif 2022
- c. Adoption de la fiscalité locale 2023
- d. Approbation du budget 2023
- e. Adoption de l'état du personnel
- f. Adoption de l'état des subventions 2023

#### **Budget de l'Eau**

- g. Approbation du compte de gestion 2022
- h. Approbation du compte administratif 2022
- i. Approbation du budget primitif 2023

Remplacement de monsieur Christian BERTAUX dans les commissions communales et intercommunales

Révision du prix de la mise en vente de la Grange du commerce.

Informations et questions diverses

### Adoption du compte-rendu de la séance du 16 février 2023

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 16 février 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 16 février 2023.

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- SIRP : projet d'une école unique
- Prix et récompenses pour les bacheliers Villemerois

Le Conseil Municipal donne son accord.

## Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2022 de Madame la Trésorière de FONTAINEBLEAU, qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	580 633,00 €	626 734,00 €	1 207 367,00 €
Titres de recettes émis	405 818,99 €	564 899,98 €	970 718,97 €
Réductions de titres	€	€	€
Recettes nettes	405 818,99 €	564 899,98 €	970 718,97 €
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	580 633,00 €	626 734,00 €	1 207 367,00 €
Mandats émis	231 425,81 €	490 361,56 €	721 787,37 €
Annulations de mandats	€	44,24 €	44,24 €
Dépenses nettes	231 425,81 €	490 317,32 €	721 743,13 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
<b>Excédent</b>	<b>174 393,18 €</b>	<b>74 582,66 €</b>	<b>248 975,84 €</b>
<b>Déficit</b>			

Les conseillers présents **approuvent à l'unanimité** le compte de gestion 2022 de Madame la Trésorière de FONTAINEBLEAU.

## Approbation du compte administratif 2022 et affectation de résultats

Le Compte Administratif 2022 de la commune de VILLEMÉR se présente comme suit :

Libellés des écritures	Crédits 2022	CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	626 734,00 €	490 317,32 €
Recettes réelles de fonctionnement	626 734,00 €	632 082,97 €
Equilibre de la section de fonctionnement		141 765,65 €
Dépenses réelles d'investissement	580 633,00 €	311 233,24 €
Recettes réelles d'investissement	580 633,00 €	405 818,99 €
Equilibre de la section d'investissement		94 585,75 €
Equilibre global des CA		236 351,40 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

M57	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2022	CA 2022
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	239 569,00 €	198 595,01 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	164 662,00 €	159 745,33 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 575,00 €	106 731,75 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	23 313,00 €	23 280,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 088,00 €	1 965,23 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	88 527,00 €	- €
	<b>TOTAL DES DEPENSES GLOBALES</b>	<b>626 734,00 €</b>	<b>490 317,32 €</b>
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	21 128,00 €	122,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	406 857,00 €	436 171,87 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	85 908,00 €	76 228,97 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 446,00 €	42 588,22 €
O13-66	ATTENUATION DE CHARGES/CHARGES FIN.	10 212,00 €	9 788,92 €
O02	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	67 183,00 €	67 182,99 €
	<b>TOTAL DES RECETTES GLOBALES</b>	<b>626 734,00 €</b>	<b>632 082,97 €</b>
	<b>EQUILIBRE FINANCIER</b>	<b>- €</b>	<b>141 765,65 €</b>

Globalement, par rapport à 2021, les dépenses globales et réelles de fonctionnement augmentent de 3,91 %, pendant que les recettes globales évoluent de 2.14 %, et les recettes réelles (hors reprise de l'excédent de l'exercice antérieur) de 13.96 %.

Les résultats de l'exercice sont conformes à ceux figurant dans le compte de gestion de madame la Trésorière de FONTAINEBLEAU.

### Les dépenses :

Sont à retenir les éléments suivants :

**Les charges à caractère général (011) diminuent de 3.13 % (+17,56 % en 2021).**

En matière d'évolution significative, on notera :

Sur les carburants (60622) et les combustibles (60621), l'évolution des dépenses est trompeuse. En effet, il convient de se rappeler des erreurs commises sur l'exercice 2021, mentionnées lors de l'approbation du CA 2021.

Ainsi, les dépenses de carburants passent de 487.66 à 425.98 €, soit - 12.65 %.

Les dépenses de combustibles passent de 11 355.65 € à 14 030.58 €, soit + 23.56 %.

60632 : Fournitures de petit équipement → Passage de 7 671,67 € à 20 382.92 €. Interventions en régie du personnel des services techniques, qui entraîneront une part de remboursement de la TVA (FCTVA) sur la section de fonctionnement.

6064 : Fournitures administratives → Baisse importante de 34.62 %.

611 : Prestations de services → 19 078 €. Il s'agit pour l'essentiel de la rémunération du comptable. Sur 2023, cette rémunération sera payée à l'article 6218 (autres personnel extérieur).

6135 : Locations mobilières → Forte de baisse de 52.94 %.

615231 : Entretien de voies et réseaux → La baisse est en réalité de 11.73 % (**double-paiement de 15 552 € au profit de WIAME VRD en 2021**).

61551 : Entretien matériel roulant → passage de 627.85 € à 1 788.95 €. Vétusté du matériel roulant à étudier.

6261 : Frais d'affranchissement : - 15.72 %. Une meilleure utilisation du mail permet de réduire les coûts d'affranchissements dont les tarifs augmentent fortement chaque année.

6262 : Frais de télécommunications → Augmentation de 11.95 %.

6288 : Autres services extérieurs → Passage de 8 084,18 € à 2 938.50 €.

En 2021, ont été payées les factures suivantes :

- ODE : 4 679.98 € (remplacement comptable),
- Enterrement d'un indigent : 2 149 €.

**Les charges de personnel (012) augmentent de 26.98 % (- 10,12 % en 2021).**

En réalité, cette forte augmentation est à pondérer. En effet, les cotisations et charges du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 ont été payées en 2022 pour un montant global de 15 992.45 €.

Ainsi, l'évolution réelle entre les exercices 2021 et 2022 est de 1 956.05 €, soit + 1.38 %.

**Les autres charges de gestion courante (65) baissent de 1.86 % (- 25,53 % en 2021).**

A noter, une augmentation importante des frais remboursés aux autres communes (passage de 808 à 3 739.83 €). Il s'agit de frais de scolarité extérieurs (SAINT PIERRE LES NEMOURS, MONTEREAU et AMILLY).

**Les atténuations de produits (014) baissent de 23.32 % (+ 32,28 % en 2021).**

Les charges financières (66) augmentent de 2.30 % (- 27,43 % en 2021).

#### Les recettes :

70 : Produits des services du domaine et ventes : - 55.80 % (- 85,90 % en 2021).

73 : Impôts et Taxes : + 6.94 % (+ 2,15 % en 2021).

731 : Impositions locales : + 3,95 %

7343 : Taxes sur les pylônes : + 2.60 %

74 : Dotations et subventions de participations : + 2.85 % (- 16,41 % en 2021).

75 : Autres produits de gestion courante : + 949.56 % (- 64,93 % en 2021).

A noter à l'article 7588 (autres produits de gestion courante) une recette de 20 828 €, en relation avec les frais de personnel pour le compte du service de l'Eau.

Initialement, cette recette était prévue à l'article 70872.

Enfin, le résultat antérieur reporté passe de 123 149,96 € à 67 182,99 €, soit - 45.45 %.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

M57	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2022	CA 2022
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	79 808,00 €	79 807,43 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	99,00 €	98,56 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	110 667,00 €	110 666,68 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 496,00 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	353 563,00 €	120 660,57 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES GLOBALES</b>	<b>580 633,00 €</b>	<b>311 233,24 €</b>
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	62 298,00 €	17 010,99 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	79 808,00 €	79 808,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 800,00 €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	309 200,00 €	309 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	88 527,00 €	- €
	<b>TOTAL RECETTES GLOBALES</b>	<b>580 633,00 €</b>	<b>405 818,99 €</b>
	<b>EQUILIBRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>94 585,75 €</b>
	<b>RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT</b>	<b>79 808,00 €</b>	<b>174 393,18 €</b>

L'exercice 2022 se termine avec un excédent de 94 585,75 € (déficit de 79 807,43 € en 2021).

Compte tenu de l'état des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2023, une affectation de résultats au compte 1068 devra être réalisée pour un montant de 57 036 € à partir de la section de fonctionnement.

**Les dépenses (311 233,24 €, dont 231 425,81 € de dépenses réelles)**

Celles-ci sont réparties comme suit :

001 : Déficit antérieur reporté : 79 807,43 €, soit 25.64 %.

10226 : Remboursement de taxe d'aménagement : 98,56 €, soit 0.03 %.

1641 : Capital des emprunts : 110 666,68 €, soit 35.56 %. Remboursement par anticipation du capital du prêt consenti par la Caisse d'Epargne de 100 000 €.

231 : Immobilisations (travaux) : 120 660,57 €, soit 38.77 %.

**Les recettes (405 818,99 €, dont 326 010,99 € de recettes réelles)**

Celles-ci sont réparties comme suit :

10222 : FCTVA : 16 394.41 €, soit 4.04 %.

10226 : Taxe d'aménagement : 616.58 €, soit 0.15 %.

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 79 808 €, soit 19.67 %.

1641 : Emprunts de l'exercice : 309 000 €, soit 76.14 %.

Monsieur Franck BEAUFRETON, Maire, est sorti de la salle. Monsieur Marc VITRY a pris la présidence de la séance pour l'approbation du Compte Administratif 2022.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le compte administratif 2022 de la commune en les termes suivants :

Libellés des écritures	Crédits 2022	CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	626 734,00 €	490 317,32 €
Recettes réelles de fonctionnement	626 734,00 €	632 082,97 €
Equilibre de la section de fonctionnement		141 765,65 €
Dépenses réelles d'investissement	580 633,00 €	311 233,24 €
Recettes réelles d'investissement	580 633,00 €	405 818,99 €
Equilibre de la section d'investissement		94 585,75 €
Equilibre global des CA		236 351,40 €

Pour l'exercice 2022, les résultats par sections s'établissent comme suit :

RÉSULTATS PAR EXERCICES FONCTIONNEMENT	74 582,66 €
RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	174 393,18 €
RÉSULTATS GLOBAUX PAR EXERCICES	248 975,84 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à une affectation de résultat d'un montant de 57 036 €, à partir de la section de fonctionnement.

## Adoption de la fiscalité locale 2023

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas augmenter la fiscalité locale et que le budget présenté à l'assemblée délibérante a été préparé avec un maintien des taux d'imposition communaux.

Il tient cependant à souligner les points suivants :

- Le Conseil Municipal devra à nouveau à compter de cette année voter le taux de la taxe d'habitation, pour les résidences secondaires,
- Les bases ont été réévaluées d'environ 7.1 %.

Il est proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2023, selon le tableau ci-dessous :

Libellés des taxes	2022	2023
Les Taux		
Taxe foncière sur le Bâti	33,96 %	33,96%
Taxe foncière sur le non- bâti	56,62 %	56,62 %
Taxe d'habitation	-	9.69 %

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et **adoptent** pour l'exercice 2023 le maintien des taux fiscalité locale, à savoir :

Libellés des taxes	2022	2023
Les Taux		
Taxe foncière sur le Bâti	33,96 %	33,96%
Taxe foncière sur le non- bâti	56,62 %	56,62 %
Taxe d'habitation	-	9.69 %

## Approbation du budget 2023

Le budget 2023 de la commune se présente comme suit :

Libellés des écritures	Crédits 2022	BP 2023-RAR 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	626 734,00 €	719 554,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	626 734,00 €	719 554,00 €
Dépenses réelles d'investissement	580 633,00 €	373 980,00 €
Recettes réelles d'investissement	580 633,00 €	373 980,00 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

M57	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2022	CA 2022	BP 2023
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	239 569,00 €	198 595,01 €	248 687,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	164 662,00 €	159 745,33 €	160 423,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 575,00 €	106 731,75 €	134 020,00 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	23 313,00 €	23 280,00 €	23 313,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 088,00 €	1 965,23 €	7 296,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	88 527,00 €	- €	145 815,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES GLOBALES</b>	<b>626 734,00 €</b>	<b>490 317,32 €</b>	<b>719 554,00 €</b>
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	21 128,00 €	122,00 €	300,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	406 857,00 €	436 171,87 €	461 591,00 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	85 908,00 €	76 228,97 €	86 686,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 446,00 €	42 588,22 €	80 484,00 €
O13-66	ATTENUATION DE CHARGES/CHARGES FIN.	10 212,00 €	9 788,92 €	5 763,00 €
O02	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	67 183,00 €	67 182,99 €	84 730,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES GLOBALES</b>	<b>626 734,00 €</b>	<b>632 082,97 €</b>	<b>719 554,00 €</b>
	EQUILIBRE FINANCIER	- €	141 765,65 €	0,00 €

A noter, que le comparatif de crédits intègre pour l'année 2022 les décisions modificatives de crédits qui ont été adoptées au cours de l'exercice.

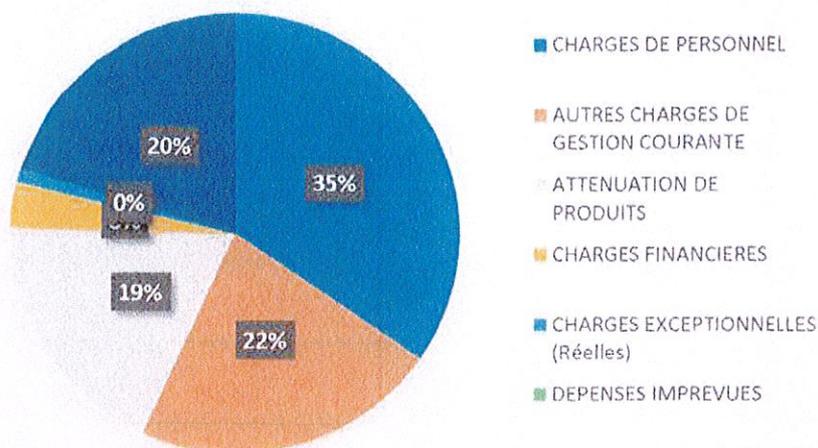
### Principaux éléments à retenir :

#### Section de fonctionnement

Par rapport au budget de l'exercice 2022, celle-ci augmente de 14.81 %.

Les dépenses de fonctionnement (BP 2023)

### Dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général (011) augmentent de 3.81 % (+ 19,02 % en 2022).

60612 – Electricité Energie : + 15 % par rapport aux réalisations de 2022.  
 60621 (6062) - Combustibles : + 12,50 %.  
 6064 - Fournitures administratives : - 28,57 % → poursuite de la campagne d'économies sur ce poste.  
 611 - Prestations de services : Les crédits passent de 19 878 à 1 697 € ; les prestations du comptable étant désormais payées à l'article 6218 (autre personnel extérieur).  
 6135 : Locations : Baisse de 1 400 € par rapport aux réalisations 2022 (- 22,74 % en 2022)  
 615221 – Entretien des bâtiments : Un crédit de 4 000 € a été inscrit pour le changement d'une porte coupe-feu à l'école.  
 615231 – Entretien de voies et réseaux : Un crédit de 60 000 € a été inscrit. 25 K€ seront consacrés à des changements de panneaux et 20 K€ à des travaux sur chaussée.  
 6226 – Frais d'avocats de la commune : 5 000 €  
 6232 – Fêtes et cérémonies : 14 000 € ont été inscrits pour les événements culturels.

62878 : Remboursements de frais à des tiers : 5 500 €.  
 Il s'agit d'une provision pour frais en relation avec la protection fonctionnelle accordée à un ancien agent.

**Les charges de personnel (012) diminuent de 2.57 %.**

Une provision de 3 % a été prévue ainsi qu'une réévaluation de l'IFSE de 10% et un maintien du CIA à 500 € par agent.  
 Les prestations du comptables sont désormais imputées au 6218 (autre personnel extérieur).

**Les autres charges de gestion courante (65) augmentent de 23.44 % (- 2,26 % en 2022).**

Les indemnités et cotisations des élus ont été prévues avec une provision de 3 %.  
 La participation de la commune au SIRP de Nonville, Villemer et Treuzy-Levelay (65568) et aux affaires scolaires et périscolaires évolue de 33,50 %.

**Les atténuations de produits (014) demeurent identiques (- 23,46 % en 2022).**

**Les charges financières (66) augmentent de 249.43 % (- 29,33 % en 2022).**

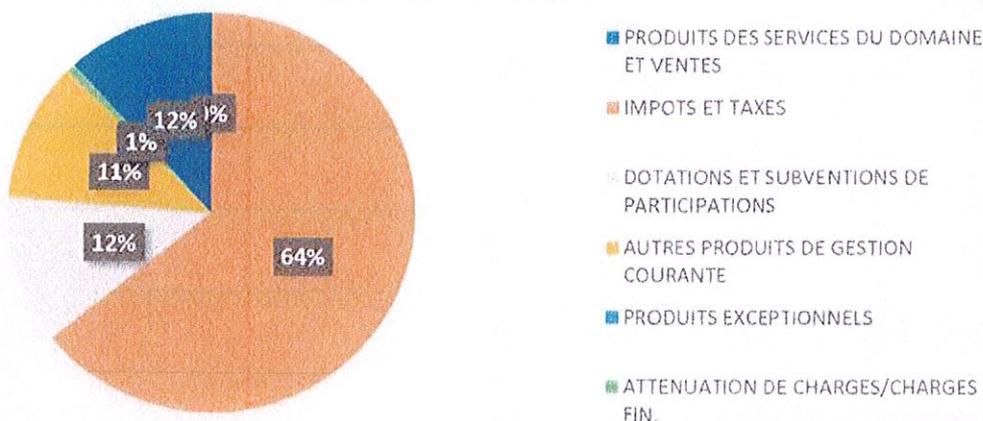
C'est la conséquence logique de la réalisation d'un emprunt en 2022 de 309 000 € ; l'échéance de décembre 2022 étant intégrée à l'exercice 2023.

**L'autofinancement de la section d'investissement (021) est de 145 815 € (88 527 € en 2022).**

Notons que la part d'affectation de résultats est consacrée à l'équilibre des restes à réaliser 2022, pour un montant de 57 036 €.

Les recettes de fonctionnement (BP 2023)

**Recettes de fonctionnement**



Les produits des services du domaine et ventes (70) passent à 300 €. Les frais de mise à disposition du personnel au service de l'Eau sont désormais inscrits à l'article 7588.

**Les Impôts et taxes (73) évoluent de 13,45 % (+ 6,98 % en 2022).**

A noter, le retour de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et l'augmentation des bases en moyenne de 7,1 %.

**Les dotations et subventions de participations (74) augmentent de 0,91 % (-1,83% en 2022).**

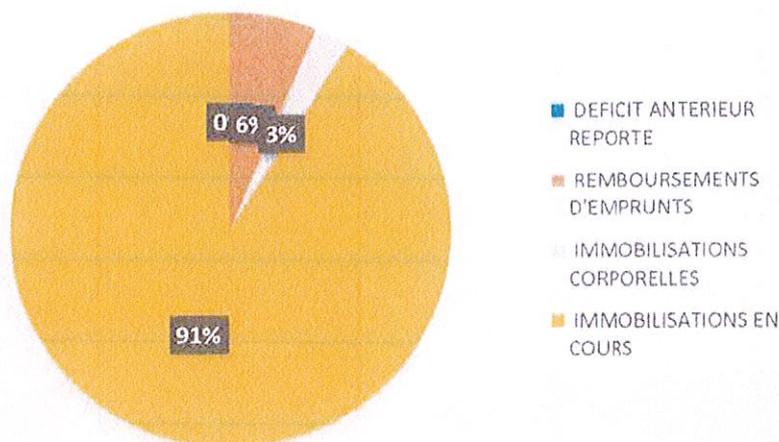
**002 : Excédent reporté : Il s'élève à 84 730 € (67 183 € en 2022).**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

M57	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2022	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	CREDITS 2023
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	79 808,00 €	79 807,43 €	- €	- €	- €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	99,00 €	98,56 €	- €	- €	- €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	110 667,00 €	110 666,68 €	33 446,00 €	- €	33 446,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 496,00 €	- €	- 6 361,00 €	20 000,00 €	13 639,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	353 563,00 €	120 660,57 €	346 895,00 €	131 621,00 €	478 516,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES GLOBALES</b>	<b>580 633,00 €</b>	<b>311 233,24 €</b>	<b>373 980,00 €</b>	<b>151 621,00 €</b>	<b>525 601,00 €</b>
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	62 298,00 €	17 010,99 €	21 408,00 €	- €	21 408,00 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	79 808,00 €	79 808,00 €	- €	57 036,00 €	57 036,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 800,00 €	- €	111 757,00 €	- €	111 757,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	309 200,00 €	309 000,00 €	- €	- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	88 527,00 €	- €	145 815,00 €	- €	145 815,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES - RECETTES	- €	- €	95 000,00 €	- €	95 000,00 €
001	EXCEDENT REPORTE	- €	- €	- €	94 585,00 €	94 585,00 €
	<b>TOTAL RECETTES GLOBALES</b>	<b>580 633,00 €</b>	<b>405 818,99 €</b>	<b>373 980,00 €</b>	<b>151 621,00 €</b>	<b>525 601,00 €</b>
	<b>EQUILIBRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>94 585,75 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT</b>	<b>79 808,00 €</b>	<b>174 393,18 €</b>	<b>- €</b>	<b>-94 585,00 €</b>	<b>-94 585,00 €</b>

Les dépenses d'investissement (BP 2023)

### Dépenses d'investissement



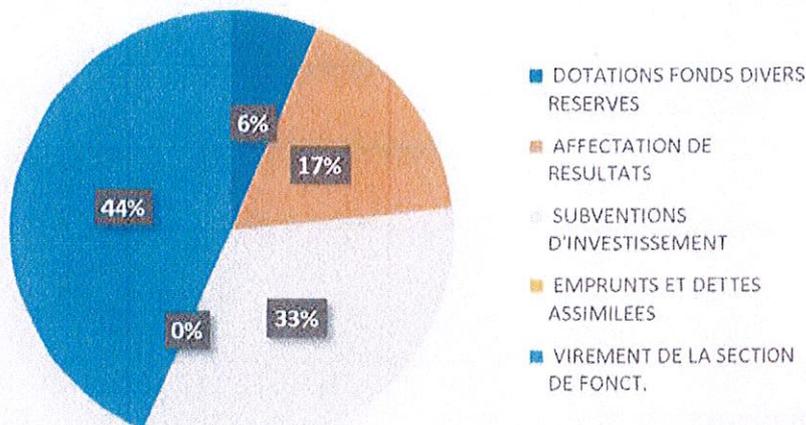
Les dépenses d'investissement (525 601 €) se répartissent comme suit :

1641 : Capital des emprunts : 33 446 €, soit 6,37 %.

2135 : Installations générales, agencements : 8 000 €, soit 1,52 %,  
 21578 : Autres matériels et outillages : 1 000 €, soit 0,19 %.  
 2158 : Autres installations : 2 500 €, soit 0,47 %.  
 2181 : Installations générales : 2 139 €, soit 0,41 %.  
 231 : (travaux détaillés) : 478 516 €, soit 91,04 %.

Les recettes d'investissement (BP 2023)

### Recettes d'investissement



Le financement des dépenses d'investissement (525 601 €) est assuré par :

10222 FCTVA : 19 408 €, soit 3,70 %.  
 10226 : Taxes d'aménagement : 2 000 €, soit 0,39 %.  
 1068 : Affectation de résultats : 57 036 €, soit 10,85 %.  
 13 : Subventions : 111 657 €, soit 21,24 %.  
 21 : Vente des granges : 95 000 €, soit 18,08 %.  
 021 : Prélèvement sur la section de fonctionnement : 145 815 €, soit 27,74 %.  
 001 : Excédent reporté : 94 585 €, soit 18,00 %

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent par 12 voix et 1 abstention (Florence BODIN)** le Budget primitif 2023 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES GLOBALES		<b>719 554 €</b>
RECETTES GLOBALES		<b>719 554 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES GLOBALES		<b>525 601 €</b>
RECETTES GLOBALES		<b>525 601 €</b>

### Adoption de l'état du personnel

Monsieur le Maire indique que lors de l'approbation du budget de l'exercice, est également adopté l'état du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOPTE l'état du personnel présenté comme suit :

Postes	Créés	Tps Travail	Pourvus	Vacants	Occupés par
Adjoint Technique Territorial	X	TC	X		BILLEY Frédéric
Adjoint Technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	X	TC	X		ROSSI Richard
Adjoint Administratif Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	X	TC	X		CAGNION Nathalie

### Adoption de l'état des subventions 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la répartition des crédits votés à l'article 65748 de la manière suivante :

Crédits : 2 000 €

Répartition :

- CSLV : 1 300 €
- APA/365 jours par an : 300 €
- AMRCHM : 100 €
- CHEV'ANES DE TRAIT BOCAGE : 200 €
- EBG : 50 €
- FESTIVAL EN SEINE ST MAMMES: 50 €

Monsieur le Maire rappelle que des subventions pour la Croix Rouge et les Resto du Cœur sont versées par le biais du CCAS.

## Budget de l'Eau

### Approbation du compte de gestion 2022 du Budget de l'Eau

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022 du budget de l'Eau de Madame la Trésorière de FONTAINEBLEAU, qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	232 311,00 €	129 746,00 €	362 057,00 €
Titres de recettes émis	27 974,60 €	246 193,65 €	274 168,25 €
Réductions de titres	64,21 €	2 664,42 €	2 728,63 €
Recettes nettes	27 910,39 €	243 529,23 €	271 439,62 €
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	232 311,00 €	129 746,00 €	362 057,00 €
Mandats émis	23 871,26 €	111 438,58 €	145 309,84 €
Annulations de mandats	€	64,21 €	64,21 €
Dépenses nettes	23 871,26 €	111 374,37 €	135 245,63 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	4 039,13 €	132 154,86 €	136 193,99 €
Déficit			

Les conseillers présents approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2022 de l'eau de Madame la Trésorière de FONTAINEBLEAU.

### Approbation du compte administratif 2022 du Budget de l'Eau

Le Compte Administratif 2022 du budget de l'eau de la commune de VILLEMÉR se présente comme suit :

SECTIONS	CA 2022
Dépenses réelles d'exploitation	111 374,37 €
Recettes réelles d'exploitation	247 717,27 €
Equilibre de la section d'exploitation	136 342,90 €
Dépenses réelles d'investissement	23 871,26 €
Recettes réelles d'investissement	232 246,30 €
Equilibre de la section d'investissement	208 375,04 €
EQUILIBRE GLOBAL	344 717,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget de l'eau, sans prévoir d'affectation de résultats dès lors que la section d'investissement est excédentaire.

## Approbation du budget primitif 2023 du Budget de l'Eau

Le budget 2023 de l'eau de la commune se présente comme suit :

### SECTION D'EXPLOITATION

M49	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2022	CA 2022	BP 2023
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	66 764,00 €	59 658,76 €	82 010,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	20 828,00 €	20 828,00 €	62 484,00 €
O14	REVERSEMENTS AUX AGENCES DE L'EAU	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 245,00 €	1 044,69 €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	1 933,00 €	1 932,53 €	1 859,00 €
<b>BS 012</b>	<b>AMORTISSEMENTS - 3ème</b>	<b>27 076,00 €</b>	<b>27 110,33 €</b>	<b>27 911,00 €</b>
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	64 731,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES GLOBALES</b>	<b>129 746,00 €</b>	<b>111 374,37 €</b>	<b>248 995,00 €</b>
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	101 102,00 €	219 073,96 €	105 850,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 654,00 €	17 654,00 €	- €
<b>TA 012</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>8 600,00 €</b>	<b>8 801,27 €</b>	<b>9 803,00 €</b>
O02	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	4 188,00 €	4 188,04 €	136 343,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES GLOBALES</b>	<b>129 746,00 €</b>	<b>247 717,27 €</b>	<b>248 995,00 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

M49	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2022	CA 2022	BP 2023
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	3 820,00 €	3 819,83 €	3 894,00 €
<b>13-040</b>	<b>OPERATIONS ORDRE TRANSFERTS INVESTISSEMENTS</b>	<b>8 801,27 €</b>	<b>8 801,27 €</b>	<b>8 801,27 €</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 000,00 €	- €	30 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	204 689,00 €	13 250,16 €	260 321,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES GLOBALES</b>	<b>232 311,00 €</b>	<b>23 871,26 €</b>	<b>301 017,00 €</b>
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	- €	- €	64 731,00 €
<b>TS 013</b>	<b>Amortissements 1ère</b>	<b>27 976,00 €</b>	<b>27 910,74 €</b>	<b>27 911,00 €</b>
O01	EXCEDENT REPORTE	204 335,00 €	204 335,91 €	208 375,00 €
	<b>TOTAL RECETTES GLOBALES</b>	<b>232 311,00 €</b>	<b>232 246,30 €</b>	<b>301 017,00 €</b>
	<b>EQUILIBRE</b>	<b>- €</b>	<b>208 375,04 €</b>	<b>- €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 12 voix et 1 abstention (Florence BODIN) le budget primitif 2023 du budget de l'eau, en les termes suivants :

DETAIL DES ECRITURES	BP 2023
TOTAL DES DEPENSES GLOBALES EXPLOITATION	248 995,00 €
TOTAL DES RECETTES GLOBALES EXPLOITATION	248 995,00 €
TOTAL DES DEPENSES GLOBALES D'INVESTISSEMENT	301 017,00 €
TOTAL RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT	301 017,00 €

### Remplacement de monsieur Christian BERTAUX dans les commissions communales et intercommunales

Le Conseil Municipal, suite à la démission de Christian BERTAUX, a procédé à la désignation de ses remplaçants au sein des instances communales et intercommunales :

- Commission d'appel d'offres → Xavier HENRY
- CCAS → Daniel HERMANS
- Correspondant Défense → Marc VITRY
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) → Xavier HENRY
- CMJ → Franck PETIOT
- CLECT (CCMSL) → Freddy BODIN

Le Conseil Municipal a par ailleurs décidé de ne pas remplacer Christian BERTAUX dans les commissions « Culture » et « Animaux ».

## Révision du prix de la mise en vente de la Grange du commerce.

Le Conseil Municipal reste sur le fait que ce bien doit rester en présentation sur le marché au prix de 45 000 € net vendeur. Toutes propositions d'offres d'achat n'entrant pas dans le cadre de ce prix seront soumises à l'avis du Conseil Municipal en vue d'une délibération pour acceptation, à partir du moment où une de ces offres aura obtenu l'obtention d'un accord de principe majoritaire.

### Points ajoutés en début de séance

#### SIRP : Projet d'une école unique

Madame Florence BODIN expose les différents problèmes et difficultés rencontrés au sein du SIRP liés à la configuration et la typologie des différents lieux répartis sur les 3 communes ainsi que les effectifs d'élèves actuels importants et qu'une réflexion sur un projet d'une école unique s'impose.

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide par 8 voix pour, 4 abstentions (G.BENEY ; G.DESPLATS ; G.MARTIN et F.PETOT) et 1 contre (C.ANSELME), de confier l'étude du projet d'une école unique pour le SIRP (Villemer, Treuzy-Levelay et Nonville) à un COPIL composé de membres des trois conseils municipaux composant le SIRP. Cette action ne pourra se faire que si les trois Conseils Municipaux sont d'accord en ce sens.

#### Prix et récompenses pour les bacheliers Villemerois

Madame Florence BODIN fait part de son souhait que les bacheliers Villemerois ayant obtenu une mention soient récompensés par une prime.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte :

1/Par 11 voix pour, et 1 abstention (M.SAINTEMARIE) et 1 contre (G.BENEY), de mettre à l'honneur la réussite pour l'obtention d'un diplôme de niveau 3 et/ou 4, reconnu par l'Education Nationale, limité aux récipiendaires résidants sur la commune de Villemer au moment de l'obtention du diplôme ayant obligatoirement une mention. Cette mesure sera effective à dater de l'année 2023 pour la 1<sup>ère</sup> promotion.

2/A la majorité du Conseil Municipal, il est décidé que cette mise à l'honneur se fera de la manière suivante :

Mention Assez Bien : 50 € en bons cadeaux.

Mention Bien : 100 € en bons cadeaux

Mention Très Bien : 150 € en bons cadeaux

La séance est levée à 23 h 24.

Villemer, le 7 avril 2023.

 Le Maire,  
F. BEAUFRETON

Catherine ANSELME	Franck BEAUFRETON 	Gilles BENEY		Florence BODIN
Freddy BODIN	Éric DESHAYES	Geoffrey DESPLATS	Xavier HENRY	Daniel HERMANS
Gwladys MARTIN	Franck PÉTOT	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY	